26, rue Cambacérès
75008 Paris
SAS au capital de 9 641 850 €
RCS Paris 792 111 783
Membre de de la compagnie régionale de Paris

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
SAS au capital de 2 510 460 €
RCS Nanterre 672 006 483
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

FONDATION MEDERIC ALZHEIMER

Siège social : 5, rue des Reculettes – 75013 Paris
Fondation reconnue d'utilité publique

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

26, rue Cambacérès
75008 Paris
SAS au capital de 9 641 850 €
RCS Paris 792 111 783
Membre de de la compagnie régionale de Paris

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
SAS au capital de 2 510 460 €
RCS Nanterre 672 006 483
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

FONDATION MEDERIC ALZHEIMER

Siège social : 5, rue des Reculettes – 75013 Paris
Fondation reconnue d'utilité publique

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Administrateurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

Nature et objet : Cofinancement relatif à l'appel à projets 2018 de l'ERA-NET JPco-fuND : « Multinational research projects on health and social care for neurodegenerative diseases »

Modalités : Le solde de l'aide financière accordée a été versé en 2024 pour un montant de 31 885,26€.

Personne concernée : Philippe AMOUYEL, administrateur de la Fondation Médéric Alzheimer et Président du JPND

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2025

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

07-04-2025 | 14:10 CEST

Djamel ZAHRI

Djamel ZAHRI

Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

07-04-2025 | 14:09 CEST

Florence Pestie

Florence PESTIE

Associée